

€co-primes en agriculture

Confortez vos financements
de travaux d'économie d'énergie

aGRICULTURES
& TERRITOIRES

CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

TERRES d'**a**VENIR



Les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, avec le concours du GIE Elevage, vous facilitent l'accès à des aides privées en faveur de vos investissements pour la performance énergétique de votre exploitation agricole. Elles négocient pour vous les meilleures offres de rachat de vos Certificats d'économie d'énergie et vous accompagnent tout au long de votre démarche.

Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Ce dispositif contraint les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique), qualifiés « d'obligés », à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients. À défaut du respect de leurs obligations, l'État leur impose de lourdes pénalités financières. Certains fournisseurs proposent donc des aides, dites Eco-primes, en rachetant les CEE relatifs à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

Comment bénéficier de l'éco-prime ?

- Étape 1 **Contactez le conseiller énergie de votre Chambre d'agriculture.**
- Étape 2 **Signez une « convention d'engagement » avant le début des travaux et réalisez vos devis.**
- Étape 3 **Réalisez les travaux.**
- Étape 4 **La Chambre d'agriculture vous envoie une « attestation de fin de travaux » que vous complétez avec votre installateur à laquelle vous annexez la facture.**
- Étape 5 **Votre Eco-prime vous sera directement adressée par l'obligé retenu par la Chambre d'agriculture.**

Ces primes sont légales dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie et sont cumulables aux programmes d'aides existants (PPE, CPER, PVE...).



Les travaux d'économies d'énergie éligibles aux CEE en agriculture

Le 10^e arrêté du 30/12/12 définit les investissements d'économies d'énergie éligibles (opérations standardisées). Par domaine, citons :

- **En lait** : pré-refroidisseur de lait, récupérateur de chaleur sur tank.
- **En porcs** : pompe à chaleur, chaufferie biomasse.
- **En serres** : ballons de stockage d'eau chaude, récupérateur de chaleur à condensation, écrans thermiques, ordinateur climatique.
- **Autres** : des CEE sont également générés dans le domaine de la motorisation (passage en banc d'essai et système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone) ainsi que du froid (récupération de chaleur hors tank et régulation du groupe de production de froid).

Cette liste est évolutive.

L'inscription de plusieurs investissements complémentaires est actuellement à l'étude, à savoir :

Pour les éleveurs de volailles : les échangeurs récupérateurs de chaleur et la chaudière biomasse.

Pour les éleveurs de porcs : les échangeurs de chaleur, les ventilateurs économes et les niches pour porcelets (échéance : 2014).

Pour les éleveurs laitiers : le chauffe-eau solaire thermique.

Pour les serristes : le déshumidificateur et le chauffage localisé.

Montant des Eco-primes

Exemples de rémunérations pour vos investissements économes en énergie en agriculture

Filière	Nature des travaux	Dimension	Ordre de grandeur de l'Eco-prime
Lait	Pré-refroidisseur de lait	550 000 L	De 195 à 300 €
	Récupérateur de chaleur	350 000 L	De 130 à 200 €
Porcs	Chaudière biomasse en porc	60 kW	De 6 000 à 8 000 €
Volailles	Échangeur de chaleur en volaille de chair (à venir)	1 000 m ²	De 800 à 1 000 €
Serres	Écrans thermiques latéraux	Serre maraîchère de 2 ha	De 1 500 à 3 000 €
Toutes filières confondues	Variation électronique de vitesse sur un ventilateur	Puissance du ventilateur : 2 kW	De 186 à 300 €

La valeur du CEE (€/MWh CUMAC) est définie selon le meilleur prix négocié par les Chambres d'agriculture sur la base www.emmy.fr.

CONTACTS

Conseillers énergie des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

44 • Anne-Sophie BOILEAU	02 53 46 60 12
49 • Sébastien BORDEREAU	02 41 96 77 00
53 • Cécile HUBERT	02 43 67 38 72
72 • Maryline CHASSEVENT	02 43 43 68 82
85 • Jean-François MOREAU	02 51 36 83 60

Référents filières du GIE Élevage des Pays de la Loire

02 41 18 61 15

Lait • Estelle PELLETIER

Porcs • Anne-Laure BOULESTREAU-BOULAY

Volailles • Dylan CHEVALIER



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Pour aller plus loin dans votre plan d'actions énergétiques

Le diagnostic de performance énergétique de votre exploitation, réalisé avec un conseiller énergie de votre Chambre d'agriculture, vous permet de :

- ▶ Faire un état des lieux précis de vos consommations énergétiques,
- ▶ Dégager des leviers d'économie par l'ajustement de vos pratiques et l'investissement dans les équipements les mieux adaptés,
- ▶ Définir des dispositifs d'accompagnement financier pouvant être mobilisés pour votre projet.